



Chargé de projets Grand cycle de l'eau (F/H)

Nature de l'offre : Emploi Permanent

Référence à rappeler : i3306-25HC46117A

Oser l'Isère et rejoindre le Département, c'est choisir une carrière à la hauteur de vos envies et de vos ambitions. Avec plus de 4 700 agents exerçant dans 250 métiers différents, le Département est une collectivité territoriale engagée au service des Isérois au quotidien dans les domaines de la santé, du handicap et du grand âge, de l'action sociale et l'insertion, des mobilités, de l'éducation, du tourisme et de la culture. En rejoignant nos équipes, vous intégrerez une collectivité innovante qui place l'usager en son coeur et contribue à relever le défi des transitions, des transformations numériques et de la modernisation des services publics. Notre politique de Ressources Humaines est fondée sur des engagements forts : inclusion des personnes en situation de handicap, égalité professionnelle femmes-hommes, accompagnement des agents dans leur évolution de carrière et développement de leurs compétences.

Missions :

Le chargé de projet grand cycle de l'eau a pour mission de suivre l'activité GEMAPI à l'échelle du Département et d'animer la plateforme hydraulique/GEMAPI du Département (50 à 60% du temps de travail) et d'effectuer des missions sur le volet quantité au bénéfice du Département (40 à 50% du temps de travail). Il travaille sous la responsabilité de la responsable du pôle grand cycle de l'eau au sein du service SET.

Suivi de l'activité GEMAPI à l'échelle du Département :

- instruire les aides GEMAPI dans le cadre du règlement en vigueur ;
- suivre les PAPI en Isère : participation aux comités de pilotage et comités techniques ;
- suivre les projets GEMAPI à enjeux tels que : infiltration du Barbaillon, renaturation Sanne et Bourbre, etc.
- participer aux instances de gouvernance de l'eau (CLE, bureaux de CLE, commissions thématiques) du Drac et de la Romanche, du Drac amont et de la Bourbre (révision en cours) ;
- suivre les instances des syndicats mixtes GEMAPIens dont le Département est membre statutaire.

Plateforme hydraulique/GEMAPI du Département :

Le Département a mis en place une plateforme hydraulique/GEMAPI qui vise en priorité à favoriser la réalisation des projets portés par les 4 syndicats GEMAPIens en Isère : le syndicat isérois des rivières Rhône aval (SIRRA), le syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), l'EPAGE de la Bourbre et le Syndicat Interdépartemental du Guiers et de ses affluents (SIAGA). Cette plateforme est composée de 1 technicien et 7 ingénieurs qui sont mis à disposition de ces 4 syndicats.

L'animation de la plateforme hydraulique/GEMAPI du Département de l'Isère consiste à :

- à animer le réseau départemental GEMAPI copiloté avec la DDT en s'appuyant sur les agents plateforme. Ce réseau vise à échanger des savoirs faire et à partager des retours d'expérience (par exemple modalités de gestion de crise) ;
- à animer le réseau départemental quantité.

Missions quantité :

Les missions quantité au bénéfice du Département de l'Isère concerneront la gestion quantitative de la ressource en eau ;

Ces missions consistent à :

- accompagner et conseiller les acteurs en matière d'adaptation au changement climatique sur le volet ressource en eau. Cet accompagnement consistera à conseiller les maîtres d'ouvrages isérois sur des projets divers dont des projets visant à retenir l'eau (dans les nappes, dans les sols ou dans des retenues) ou à des projets de réutilisation des eaux (eaux usées traitées ou autres eaux de sortie de process) ;
- contribuer au portage d'études départementales sur l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau dans la continuité de l'étude prospective sur la ressource en eau. Le pilotage de ces études sera assurée par la responsable du pôle grand cycle de l'eau ;
- piloter et animer ou suivre des études quantité et des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE-PTGE) ;
- suivre les dossiers irrigation de l'Isère (suivi des projets, instruction des aides irrigation, suivi des ASA). Cela consiste à suivre les projets stratégiques d'irrigation lors de leur phase d'émergence et à appuyer les travaux en cours de structuration des associations syndicales autorisées d'irrigation.

Les compétences techniques requises sur ce poste sont des compétences en grand cycle de l'eau gestion quantitative, dont adaptation au changement climatique, et GEMAPI (connaissance en hydraulique et aménagement des cours d'eau, connaissance des acteurs, réglementations...), en gouvernance de l'eau (EPTB, CLE), en outils de gestion de l'eau (PAPI, PTGE contrats de milieux, etc.), et en concertation.

Activités :

- Avoir un rôle de conseil, d'assistance et d'accompagnement des différents interlocuteurs animer les projets de gestion de la ressource en eau, accompagner les acteurs pour les actions d'adaptation en matière de ressource en eau
- Organiser et coordonner les actions en partenariat animer le réseau départemental GEMAPI
- Piloter, animer et promouvoir le projet des études quantité et des plans de gestions de la ressource en eau (PGRE-PTGE)
- Piloter et suivre l'avancement des projets : suivre les PAPI et les SAGE
- Suivre les dossier de subventions des projets d'irrigation, instruire les aides en irrigation, accompagner les associations syndicales autorisées d'irrigation
- Etablir un diagnostic technique : accompagner des projets d'adaptation au changement climatique

Compétences requises :

- Qualité rédactionnelle
- Capacité à communiquer
- Qualité relationnelle
- Connaissance du code de la commande publique
- Esprit d'analyse
- Esprit de synthèse
- Sens de l'écoute
- Capacité à animer
- Connaissance et pratique de la méthodologie de projet
- Aptitude à travailler en partenariat
- Capacité de suivi et contrôle de l'avancement des projets
- Connaissance des techniques d'ingénierie de projet

Spécificités du poste :

Déplacements fréquents
Disponibilité
Réunions tardives
Réunions publiques et/ou avec des élus

Personnes à contacter :	Questions concernant la procédure de recrutement : Hélène Casta, Chargée de recrutement 04 76 00 36 82 Questions concernant les missions du poste : Jean-Charles Français, Chef de service 04 76 00 33 43
Date limite de dépôt des candidatures :	

Catégorie statutaire :	Catégorie : A Cadre d'emploi : Ingénieurs territoriaux Rifseep : Rémunération selon expérience Pour les agents titulaires : Traitement de base en référence à la grille indiciaire Prime mensuelle (RIFSEEP) déterminée au niveau A7 pour ce poste Prime annuelle Pour les agents contractuels : Traitement de base calculé à partir du parcours professionnel Prime mensuelle (RIFSEEP) déterminée au niveau A7 pour ce poste Prime annuelle
Quotité :	Temps complet
Localisation :	Site - 9 rue Jean Bocq (Grenoble) / GRENOBLE
Affectation :	Direction de l'accompagnement des territoires aux transitions / service eau et territoires

Informations diverses :

Le Département de l'Isère offre à ses agents la possibilité de bénéficier de différents services:

- Association du personnel (tarifs négociés vacances / loisirs / billetterie, chèques vacances, achats groupés)
- Association sportive du personnel (réductions dans différentes salles de sport, proposition de cours de yoga, Pilates...)
- Participation employeur au titre de la protection sociale complémentaire (mutuelle Santé et/ou prévoyance)
- Accès au restaurant administratif ou tickets restaurant soumis à conditions de ressources
- Plan de mobilité (PDM) qui prend en charge le remboursement partiel à hauteur de 75% des abonnements de transports en commun pour les trajets domicile-travail , le forfait mobilités durables (FMD) pour les trajets en vélo, en vélo électrique, en covoiturage , la participation à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou kit d'électrification.

Autres informations :

Un agent à temps complet travaille 40 heures par semaine, il bénéficie de 31 jours de congés annuels et de 21 jours de RTT.

Les agents de la fonction publique ont des possibilités d'évolution ou de mobilité géographique ou fonctionnelle, mais aussi des facilités d'accès à la formation (au-delà du Compte Personnel de Formation, conseils lors des entretiens annuels, accès à un plan de formation fourni, ou à des dispositifs certifiants).